

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

numéro CM 260429_5

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf avril,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine-BOUSQUET, sous la Présidence de Damien ROUQUETTE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	25
exprimés	27
vote	
pour	27
contre	0
abstention	0

Présents :

Damien ROUQUETTE, Joana SINEGRE, David BOSC, Noura AIDA, Frédéric CARO, Marie-Pierre CAUMES, Jérôme BROL, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Jean-Marc SAUVIER, Marie-Hélène CLAYEUX, Jean-Laurent MERCADIER, Gilles CASTANIER, Mohamed REMMACH, Brigitte LEBON, Daniel SACARABANY, Marie-Thérèse LOBE, Cédric CAPON, Michel MARTINEZ, Fadilha BENAMMAR-KOLY, Florian VIRE, Nathalie ROCOPLAN, Julien PRADEL, Guylène BOYER-ALIBERT, Heddy BOUCHIGHA.

Absentes avec pouvoirs :

Corinne FRASQUET à Marie-Pierre CAUMES, Rahma BENFERHAT à Jean-Laurent MERCADIER.

Absents :

Claude LAATEB, Guylène AZORIN.

OBJET : Adoption du compte administratif du budget annexe Les Gardies de l'année 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier :

- les dispositions de l'article L.1612.12 qui précise que l'arrêt des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le Compte Administratif (CA) du Maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivante, du Compte de Gestion (CG) établi par le comptable de la collectivité : ces documents doivent être concordants,
- l'article L.2121-14 du CGCT : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. ».

VU la délibération n°CM_260429_03 du Conseil municipal de ce jour, relative à l'élection de Damien ROUQUETTE comme Président de séance pour les délibérations relatives aux comptes administratifs du budget principal et du budget annexe Les Gardies,

CONSIDÉRANT que la séparation de l'ordonnateur et du comptable induit la coexistence d'une double comptabilité, celle du Maire et celle du comptable public,

CONSIDÉRANT que le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe Les Gardies peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS
RÉSULTATS REPORTÉS	23 189,66		73 230,82		96 420,48	
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE						
TOTAUX	23 189,66		73 230,82		96 420,48	
RÉSULTATS DÉFINITIFS	23 189,66		73 230,82		96 420,48	

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CONSIDÉRANT que la note synthétique des comptes administratifs et la maquette budgétaire correspondante ont été mises à disposition à l'accueil de la collectivité et par voie dématérialisée dans le dossier de convocation du Conseil disponible dans l'ordre du jour associé à la convocation,

Où l'exposé de Damien ROUQUETTE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le compte administratif de l'année 2025 du budget annexe Les Gardies, tel que présenté dans la maquette et la note synthétique annexées à la présente délibération,
- **ARTICLE 2 : RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARTICLE 3 : ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260429-lmc124238-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/04/26
Date de publication : 30/04/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt neuf avril deux mille e vingt-six
Le Premier Adjoint

Damien ROUQUETTE



COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Note synthétique

Conseil Municipal du 29 avril 2026

Table des matières

Préambule	2
1. Les résultats du compte administratif 2025 – budget principal	3
2 Les dépenses réelles de fonctionnement	5
2.1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011)	5
2.1.2 Les dépenses de personnel (chapitre 012)	7
2.1.3 Les atténuations de produits (chapitre 014)	8
2.1.4 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)	9
2.1.5 Les charges financières (chapitre 66)	9
2.1.6 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)	10
3 Les recettes réelles de fonctionnement	10
3.1.1 Les atténuations de charges (chapitre 013)	10
3.1.2 Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	11
3.1.3 La fiscalité (chapitres 73 et 731)	12
3.1.4 Dotations et participations (chapitre 74)	13
3.1.5 Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)	14
3.1.6 Les produits exceptionnels (chapitre 77)	14
4 L'évolution des épargnes	16
5 La dette et trésorerie	19
5.1.1 Synthèse de la dette au 31/12/2025	20
5.1.2 La structure de dette de la collectivité	22
5.1.3 La trésorerie	24
6 La section d'investissement	26
6.1.1 Les dépenses d'investissement	26
6.1.2 Les recettes réelles d'investissement	30
7 Les résultats du budget annexe Les Gardies	32

Préambule

Le compte administratif 2025 retrace l'exécution du budget de l'exercice 2025 au regard des orientations fixées par le conseil municipal et présente la situation financière de la Ville au 31 décembre 2025.

1. Les résultats du compte administratif 2025 – budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Nature et libellé	CA 2024	BP 2025	CA 2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 785 419,33 €	1 874 473,00 €	1 782 844,55 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 586 436,63 €	5 608 890,00 €	5 592 861,55 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	605 605,54 €	655 590,00 €	654 824,54 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	2 819 423,06 €	0,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	558 706,00 €	636 000,00 €	602 019,30 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 014 455,04 €	1 029 520,00 €	1 029 502,66 €
66 - CHARGES FINANCIERES	367 666,07 €	371 000,00 €	367 914,32 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	2 800,00 €	2 311,30 €
68 - CONSTITUTION DE PROVISION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 918 288,61 €	12 997 696,06 €	10 032 278,22 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Nature et libellé	CA 2024	BP 2025	CA 2025
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 333 724,89 €	1 875 941,06 €	1 875 941,06 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	142 005,20 €	147 237,00 €	152 348,82 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	225 825,00 €	414 115,00 €	358 650,72 €
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	723 962,90 €	671 127,00 €	672 655,26 €
73 - IMPOTS ET TAXES	5 895 170,58 €	6 002 752,00 €	5 991 607,90 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 465 187,90 €	3 684 055,00 €	3 746 727,80 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	226 888,43 €	202 269,00 €	206 195,01 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	240,81 €	200,00 €	202,36 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 932,13 €	0,00 €	5 907,76 €
78 - REPRISES DE PROVISIONS	39 568,67 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 104 506,51 €	12 997 696,06 €	13 010 236,69 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES DE L'EXERCICE 2025	11 134 295,63 €
DEPENSES DE L'EXERCICE 2025	10 032 278,22 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	1 102 017,41 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 875 941,06 €
RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2025	2 977 958,47 €

Pour rappel, le résultat de fonctionnement 2025 (hors report) a progressé de 249,5k€ (+22,64%) par rapport à 2024. Le résultat de clôture (avec report) a aussi connu une forte augmentation (+791,7k€ ou + 26,59%) tiré par la hausse de l'excédent reporté (+542k€) qui explique 68,48% de la hausse.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Nature et libellé	CA 2024	BP 2025	CA 2025	RAR 2025
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 526 617,13 €	1 436 323,02 €	1 436 323,02 €	
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	225 825,00 €	414 115,00 €	358 650,72 €	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	76 923,08 €	67 000,00 €	50 373,88 €	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	259 071,00 €	0,00 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 800 269,14 €	1 887 000,00 €	1 885 750,03 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	75 468,80 €	619 769,29 €	279 649,20 €	270 083,80 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	13 804,00 €	45 654,00 €	18 888,20 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 734 160,55 €	6 597 633,72 €	5 825 456,96 €	262 344,07 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	41 977,18 €	76 215,93 €	8 396,70 €	67 815,93 €
26 - PARTICIPATION CREANCES RATTACHES A DES PARTICIPATION	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	266 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	67 079,79 €	161 367,00 €	7 530,85 €	2 089,50 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 829 624,67 €	11 830 148,96 €	10 137 019,56 €	602 333,30 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Nature et libellé	CA 2024	BP 2025	CA 2025	RAR 2025
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	2 819 423,06 €	0,00 €	
024 - PRODUITS DES CESSIONS	0,00 €	106 000,00 €	0,00 €	
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	558 706,00 €	636 000,00 €	602 019,30 €	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	76 923,08 €	67 000,00 €	50 373,88 €	
10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 890 546,22 €	875 807,84 €	866 383,54 €	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 758 206,35 €	4 943 881,10 €	2 048 916,85 €	2 403 544,24 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 100 000,00 €	2 062 683,94 €	2 030 000,00 €	
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	8 920,00 €	319 353,02 €	62 344,14 €	105 262,23 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 393 301,65 €	11 830 148,96 €	5 660 037,71 €	2 508 806,47 €

RESULTAT DE CLOTURE	
SECTION INVESTISSEMENT	
RECETTES DE L'EXERCICE 2025	5 349 760,87 €
DEPENSES DE L'EXERCICE 2025	8 700 696,54 €
RESULTAT DE L'EXERCICE INVESTISSEMENT	-3 350 935,67 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024 AFFECTE A LA COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS	310 276,84 €
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	1 436 323,02 €
SOLDE EXECUTION 2025	-4 476 981,85 €
RESTES A REALISER RECETTES	2 508 806,47 €
RESTES A REALISER DEPENSES	602 333,30 €
SOLDE DES RAR 2025	1 906 473,17 €
BESOIN DE FINANCEMENT 2025	-2 570 508,68 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025	2 977 958,47 €
RESULTAT DE CLOTURE 2025	407 449,79 €
AFFECTATION 1068 2026	2 570 508,68 €
AFFECTATION EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT 2026	407 449,79 €
AFFECTATION DEFICIT REPORTE INVESTISSEMENT 2026	4 476 981,85 €

2 Les dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
Nature et libellé	CA 2024	BP 2025	CA 2025	Taux de réalisation	Taux d'évolution
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 785 419,33 €	1 874 473,00 €	1 782 844,55 €	95,11%	-0,14%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 586 436,63 €	5 608 890,00 €	5 592 861,55 €	99,71%	0,12%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	605 605,54 €	655 590,00 €	654 824,54 €	99,88%	8,13%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 014 455,04 €	1 029 520,00 €	1 029 502,66 €	100,00%	1,48%
66 - CHARGES FINANCIERES	367 666,07 €	371 000,00 €	367 914,32 €	99,17%	0,07%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	2 800,00 €	2 311,30 €	82,55%	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 359 582,61 €	9 542 273,00 €	9 430 258,92 €	98,83%	0,76%

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 9 430 258,92€ en 2025, soit un taux de réalisation de 98,83% (-112k€) et une évolution par rapport au CA 2024 de +0,76% (+70,6k€).

2.1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011)

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX (fluides, maintenance, etc.)	713 524,12 €	446 162,75 €	464 540,00 €	470 011,19 €
FOURNITURES ET PRESTATIONS POUR L'ACTIVITE DES SERVICES	1 085 251,37 €	1 278 416,38 €	1 332 709,30 €	1 254 148,72 €
AFFAIRES GENERALES	1 391,48 €	3 190,82 €	3 300,00 €	1 392,82 €
SERVICES GENERAUX	225 639,56 €	312 364,07 €	352 222,00 €	335 328,88 €
AFFAIRES SCOLAIRES	77 943,46 €	78 639,54 €	116 547,00 €	101 419,79 €
CINEMA	113 863,91 €	117 263,24 €	124 920,00 €	130 321,02 €
CENTRE SOCIAL ET POLITIQUE DE LA VILLE	30 270,62 €	44 292,85 €	149 990,00 €	137 411,96 €
ACTIONS CULTURELLES	4 071,62 €	3 836,29 €	4 000,00 €	3 612,25 €
SERVICES TECHNIQUES	445 895,80 €	441 116,67 €	402 502,30 €	385 561,71 €
HABITAT URBANISME ET PATRIMOINE	1 627,88 €	3 245,09 €	10 003,00 €	5 443,15 €
MEDIATHEQUE	61 845,59 €	63 155,74 €	51 700,00 €	50 928,42 €
ECOLE DE MUSIQUE	4 925,14 €	9 172,36 €	7 600,00 €	6 945,40 €
POLICE MUNICIPALE	39 680,32 €	27 974,93 €	24 865,00 €	24 315,15 €
SERVICE DES SPORTS	27 434,33 €	26 941,78 €	27 543,00 €	22 312,34 €
VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS	50 661,66 €	147 223,00 €	57 517,00 €	49 155,83 €
IMPOTS ET TAXES	57 343,68 €	60 840,20 €	77 223,70 €	58 684,64 €
TOTAL 011	1 856 119,17 €	1 785 419,33 €	1 874 473,00 €	1 782 844,55 €

Les dépenses à caractère général se sont élevées à 1 782 844,55€ en 2025, soit un taux de réalisation de 95,11% (-91,6€) et une stabilité par rapport à 2024 (-0,14% ou - 2,5k€).

Le taux de réalisation est en baisse de 4 points par rapport à l'an dernier (99,14%) en raison d'une moindre consommation des crédits dans le cadre des dispositifs subventionnés (cit  éducative, Erasmus) et d'une consommation partielle des budgets provisionnels affectés aux interventions d'entretien/petits travaux de prestataires sur notre patrimoine (voirie, b timents, r seau).

Les principaux mouvements   souligner :

- L' volution des fluides (-11,3k  ou -3,47%) en raison de la baisse des prix en 2025 qui a permis et d'am liorer le confort des usagers de nos b timents publics (hausse de la consommation) ;

CONSO KWH VILLE				
ENERGIE en kwh	2022	2023	2024	2025
Electricité	1 118 600	1 046 000	978 000	1 006 600
Eclairage public	372 552	257 922	239 000	249 000
Gaz	782 077	328 499	336 000	421 500
Fioul	549 869	231 452	110 146	103 292
Bois	193 354	202 664	156 408	282 828
TOTAL	3 016 452	2 066 537	1 819 554	2 063 220

Evolution des prix cts/kwh et cts/Mwh pour le gaz	2022	2023	2024	2025
Lot 1 électricité				
C2 élec	4,91	28,36	11,90	8,45
C3 élec	4,96	31,18	12,45	9,06
C4 élec	4,23	37,04	14,52	10,80
Lot 2 électricité éclairage public	3,99	14,56	4,92	4,68
Lot 3 électricité (C5)	4,80	36,44	14,33	4,13
Lot 6 (gaz)	20,76	158,05	83,60	56,88

VILLE DE LODEVE							
ENERGIE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Electricité	229 824,04 €	201 319,36 €	210 009,57 €	197 819,88 €	346 219,04 €	240 300,32 €	236 012,65 €
Gaz	41 847,26 €	51 495,10 €	62 331,55 €	78 679,57 €	98 530,53 €	53 300,32 €	41 859,29 €
Fioul	97 107,01 €	56 593,23 €	75 058,41 €	95 186,66 €	33 368,89 €	11 124,84 €	14 094,24 €
Granulés bois	3 674,97 €	19 565,92 €	8 354,40 €	17 530,62 €	26 991,42 €	19 432,23 €	20 929,92 €
TOTAL	372 453,28 €	328 973,61 €	355 753,93 €	389 216,73 €	505 109,88 €	324 157,71 €	312 896,10 €

- La normalisation du budget festivités avec l'absence d'inauguration de la cathédrale St Fulcran comme en 2024 (-113k€) ;
- Les nouvelles actions portées par la collectivité dans les domaines sociaux éducatifs : le dispositif Cité éducative (Etat) qui permet de financer des actions à destination des jeunes résidents dans le quartier prioritaire de la ville en lien avec l'Etat et les acteurs intervenant dans les domaines scolaires/périscolaires (50,8k€), le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité avec l'Etat pour notamment l'aide aux devoirs (2,3k€), le projet senior (Département) qui permet de proposer des animations aux seniors (+9,1k€), Avelo (maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCLL), dispositif visant à développer les mobilités douces sur le territoire (11,1k€) et les frais courants liés au projet Quartiers De Demain (6,7k€);
- Les cotisations d'assurance autres que statutaires (+17,9k€ ou +28,4%), notamment une forte augmentation de l'assurance dommage aux biens. En effet, le secteur assurantiel spécialisé dans le dommage aux biens des collectivités locales est peu concurrentiel avec ces dernières années de vraies difficultés à s'équilibrer économiquement les assureurs faisant face à des sinistres très significatifs liés à la situation sociale (violences, émeutes, etc.) et environnementale (inondations, incendies, etc.) au niveau national. Ainsi, malgré la stratégie de la collectivité de passer en auto-assurance (franchise de 100k€) sur les dommages à nos biens, notre prime d'assurance a progressé de 53,2% (+14,9k€).

2.1.2 Les dépenses de personnel (chapitre 012)

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025	Taux de réalisation 2025	Evolution en valeur 2025/2026
012 - CHARGES DE PERSONNEL	5 108 527,40 €	5 586 436,63 €	5 608 890,00 €	5 592 861,55 €	99,71%	6 424,92 €
Salaires bruts chargé personnel propre	4 541 233,81 €	4 947 349,84 €	4 963 350,00 €	4 886 235,65 €	98,45%	-61 114,19 €
Remboursement personnel mis à disposition par la CCLL	400 369,92 €	422 773,43 €	416 466,00 €	440 570,48 €	105,79%	17 797,05 €
Remboursement personnel mis à disposition par le GEEP	44 029,45 €	91 402,87 €	108 600,00 €	142 418,94 €	131,14%	51 016,07 €
Cotisation au COS	30 160,32 €	30 160,32 €	30 500,00 €	35 263,94 €	115,62%	5 103,62 €
Médecine du travail et expertises médicales	18 140,64 €	20 237,15 €	20 500,00 €	21 467,60 €	104,72%	1 230,45 €
Cotisation pour assurance statutaire du personnel	74 593,26 €	74 513,02 €	69 474,00 €	66 904,94 €	96,30%	-7 608,08 €

Les dépenses de personnel se sont élevées à 5 592 861,55€ en 2025, soit un taux d'exécution de 99,71% (-16k€) et une hausse de 0,12% (+6,4k€) par rapport au CA 2024.

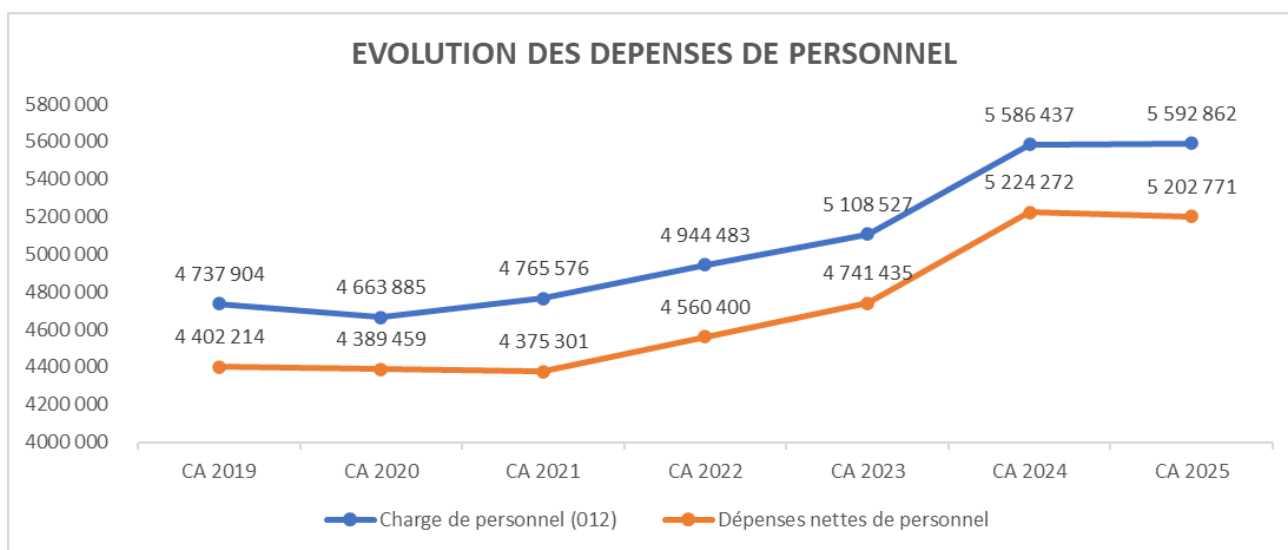
L'augmentation modeste de 6,4k€ par rapport à 2024 est issue de 2 mouvements :

- A la baisse :
 - Une normalisation des effectifs en 2025 suite à une année 2024 particulièrement impactée par de l'absentéisme qui a nécessité des remplacements (-4,86 ETP hors MAD) ;
 - La réduction de la cotisation pour assurance statutaire du personnel au vu de notre sinistralité (-7,6k€) ;
 - La non-constatation sur l'exercice 2025 de la cotisation 2025 au Centre de Gestion (-24,1k€) suite au changement des modalités de paiement ;
 - L'impact de la baisse de l'indemnisation des fonctionnaires durant un arrêt maladie avec une indemnisation qui passe de 100% du traitement brut indiciaire (TBI) à 90% (-9,1k€) pendant les 90ers jours.
- A la hausse :
 - L'impact de la hausse du taux de cotisation patronale à la CNRACL (+62k€) ;
 - Des créations de postes en 2025 : un agent ETAPS et un apprenti géomaticien (GEEP) ;
 - Les mouvements de personnel durant l'année avec des départs/arrivées sur des postes et mutualisations existants.

Evolution des charges de personnel

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Charge de personnel (012)	4 737 903,50 €	4 663 884,59 €	4 765 576,12 €	4 944 483,07 €	5 108 527,40 €	5 586 436,63 €	5 592 861,55 €
Recettes des MAD	129 800,54 €	179 036,76 €	224 267,19 €	260 654,77 €	235 923,51 €	220 159,70 €	255 223,20 €
Recettes sur les remboursements de rémunérations versées	205 888,86 €	95 388,69 €	166 007,86 €	123 427,92 €	131 168,57 €	142 005,20 €	134 867,82 €
Dépenses nettes de personnel	4 402 214,10 €	4 389 459,14 €	4 375 301,07 €	4 560 400,38 €	4 741 435,32 €	5 224 271,73 €	5 202 770,53 €

Les recettes RH comprennent les remboursements sur rémunération de personnel (assurances, indemnités journalières de la CPAM, décharges syndicales, participations contrats aidés, etc.) ainsi que les refacturations du personnel ville mis à disposition (principalement de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac).



2.1.3 Les atténuations de produits (chapitre 014)

	CA 2024	BP 2025	CA 2025
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	605 605,54 €	655 590,00 €	654 824,54 €
Dégrèvements de THLV	20 331,00 €	37 000,00 €	36 238,00 €
Attribution de compensation	585 274,54 €	618 590,00 €	618 586,54 €

Les atténuations de produits se sont élevées à 654 824,54€ en 2025. Pour 618 586,54€ elles correspondent à l'attribution de compensation versée à la CCLL au titre des compétences transférées. Ce montant est en hausse de 33,3k€ suite à la révision libre des attributions de compensation dans le domaine de l'enfance/jeunesse. Cette révision a permis de compenser partiellement la forte progression du reste à charge supporté par la CCLL sur cette compétence en lien avec l'évolution du service et de son organisation.

L'accroissement +15,9k€ des dégrèvements de THLV correspond aux remboursements de THLV effectués par l'administration fiscale après examen des demandes de dégrèvements présentés par les contribuables à la THLV de 2023.

2.1.4 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

	CA 2024	BP 2025	CA 2025	Taux de réalisation	Taux d'évolution
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 014 455,04 €	1 029 520,00 €	1 029 502,66 €	100,00%	1,48%
Logiciels	66 854,62 €	74 630,00 €	75 592,21 €	101,29%	13,07%
Indemnités et frais des élus	170 096,70 €	173 250,00 €	174 666,82 €	100,82%	2,69%
Admissions en non valeur et créances éteintes	39 288,51 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	-100,00%
Contingent SDIS	303 505,80 €	312 611,00 €	312 611,00 €	100,00%	3,00%
Subvention d'équilibre CCAS	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	100,00%	0,00%
Subventions aux associations	144 960,00 €	139 600,00 €	138 450,00 €	99,18%	-4,49%
Refacturation service ADS - CCLL	0,00 €	35 345,00 €	27 885,00 €	78,89%	-
Refacturation permis de louer - CCLL	0,00 €	12 084,00 €	12 008,06 €	99,37%	-
Participation GIP santé - CCLL	0,00 €	22 600,00 €	22 302,00 €	98,68%	-
Subvention Territoire zero chômeurs - EBE	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	100,00%	0,00%
Participation à l'association Centre de Formation des Elus Locaux	4 364,82 €	0,00 €	0,00 €	-	-100,00%
Participation Hérault Ingénierie (cotisation et groupement de commandes)	257,00 €	2 400,00 €	2 865,20 €	119,38%	1014,86%
Participation Parc Naturel Régional des Grands Causses	20 894,92 €	21 000,00 €	20 616,13 €	98,17%	-1,33%
Autres participations (prélèvements à la source, participations écoles publiques, adhésion centrale achats, etc.)	1 966,29 €	0,00 €	3 916,67 €	-	99,19%
Remboursement filet de sécurité 2023	25 637,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-100,00%
Subventions écoles privées	151 629,38 €	151 000,00 €	153 589,57 €	101,71%	1,29%

Les autres charges de gestion courante se sont élevées à 1 029 502,66€ en 2025, soit un taux de réalisation de presque 100% et une hausse de 1,48% (+15k€) par rapport au CA 2024.

Cette évolution (+15k€) est principalement liée à l'absence d'admission en non-valeur en 2025 (-39,2k€) et au reversement à l'Etat en 2024 du filet de sécurité encaissé en 2023 (-25,6k€). Les augmentations ont concerné : la contribution au SDIS (+9,1k€), le changement d'imputation de la participation à la CCLL de l'instruction des droits des sols pour la Commune (+39,9k€ auparavant sur le chapitre 012 des mises à disposition de personnel) et à la nouvelle participation pour le GIP santé (+22,3k€).

2.1.5 Les charges financières (chapitre 66)

	CA 2024	BP 2025	CA 2025	Taux de réalisation	Taux d'évolution
66 - CHARGES FINANCIERES	367 666,07 €	371 000,00 €	367 914,32 €	99,17%	0,07%
Charges d'intérêts	318 800,05 €	351 000,00 €	349 877,17 €	99,68%	9,75%
ICNE	7 884,19 €	-10 000,00 €	-5 093,38 €	50,93%	-164,60%
Ligne de trésorerie	40 981,83 €	30 000,00 €	23 130,53 €	77,10%	-43,56%

Les charges financières se sont élevées à 367 914,32€ en 2025, soit un taux d'exécution de 99,17% (-3k€) et une stabilité (+248,25€) par rapport au CA 2024.

Cette stabilité s'explique par :

- Le plan d'amortissement de notre dette et l'accroissement de l'encours de dette ;
- Avec la baisse des taux, un moindre coût de notre ligne de trésorerie en 2025.

2.1.6 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

En 2025 les charges exceptionnelles se sont élevées à 2 311,30€ correspondant à des annulations/réductions de titres émis à l'encontre de tiers (concession cimetière, occupation du domaine public, etc.).

3 Les recettes réelles de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
Nature et libellé	CA 2024	BP 2025	CA 2025	Taux de réalisation	Taux d'évolution
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	142 005,20 €	147 237,00 €	152 348,82 €	103,47%	7,28%
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	723 962,90 €	671 127,00 €	672 655,26 €	100,23%	-7,09%
73 - IMPOTS ET TAXES	5 895 170,58 €	6 002 752,00 €	5 991 607,90 €	99,81%	1,64%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 465 187,90 €	3 684 055,00 €	3 746 727,80 €	101,70%	8,12%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	226 888,43 €	202 269,00 €	206 195,01 €	101,94%	-9,12%
76 - PRODUITS FINANCIERS	240,81 €	200,00 €	202,36 €	101,18%	-15,97%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 932,13 €	0,00 €	5 907,76 €	-	-88,62%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 505 387,95 €	10 707 640,00 €	10 775 644,91 €	100,64%	2,57%

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 10 775 644,91€, soit un taux de réalisation de 100,64% (+68k€) et une évolution de +2,57%(+270,2k€) par rapport au CA 2024.

3.1.1 Les atténuations de charges (chapitre 013)

	CA 2024	BP 2025	CA 2025
013 - ATTENUATION DE CHARGES	142 005,20 €	147 237,00 €	152 348,82 €
Participations de l'Etat au titre des contrats aidés	29 797,30 €	26 197,70 €	25 891,92 €
Fonds national de compensation du SFT	14 487,60 €	15 000,00 €	17 481,00 €
Remboursements assurance risque statutaires	77 294,31 €	74 540,00 €	82 683,14 €
Autres remboursements (CDC, URSSAF, CDG, droit syndical, CPAM, etc.)	20 425,99 €	31 499,30 €	26 292,76 €

Les atténuations de charges se sont élevées à 152 348,82€ en 2025, soit un taux de réalisation de 103,47% (+5,1k€) et une hausse de 7,28% (+10,3k€) par rapport au CA 2024.

La progression du fonds de compensation dépend du coefficient retenu par la Caisse Des Dépôts (administration de gestion du fonds). Ce fonds vise à égaliser entre les collectivités territoriales le poids du supplément familial versé à leurs agents afin de ne pas pénaliser les collectivités territoriales employant des agents ayant des enfants.

La hausse des remboursements de notre assureur est en lien avec l'absentéisme médical de nos agents.

3.1.2 Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

	CA 2024	BP 2025	CA 2025	Taux de réalisation	Taux d'évolution
70 - PRODUITS DES SERVICES	723 962,90 €	671 127,00 €	672 655,26 €	100,23%	-7,09%
Concessions dans les cimetières	17 175,96 €	20 000,00 €	24 741,59 €	123,71%	44,05%
Redevance d'occupation du domaine public (réseaux + installations municipales)	10 428,93 €	10 450,00 €	8 067,64 €	77,20%	-22,64%
Régie à caractère culturel cinéma	232 568,65 €	201 800,00 €	190 312,26 €	94,31%	-18,17%
Régie à caractère culturel école de musique	59 759,93 €	60 000,00 €	60 204,41 €	100,34%	0,74%
Régie à caractère culturel médiathèque	11 984,10 €	12 250,00 €	12 115,00 €	98,90%	1,09%
Régie de la piscine	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00%	-
Régie à caractère de loisir (activités espace Lutéva, centre social, cité éducative, AVELO, etc.)	32 244,90 €	47 327,00 €	52 153,67 €	110,20%	61,74%
Vente de bois	65 518,05 €	0,00 €	0,00 €	-	-100,00%
Remboursement de frais de personnel communal mutualisés avec la CCLL	220 159,70 €	255 000,00 €	255 223,20 €	100,09%	15,93%
Remboursement charges communales mutualisées avec la CCLL	7 054,53 €	3 100,00 €	5 392,59 €	173,95%	-23,56%
Remboursement de frais occupants espace santé	64 893,33 €	53 000,00 €	60 468,80 €	114,09%	-6,82%
Remboursement de frais autres redevables (destructions de véhicules enlevés, guinguette)	2 174,82 €	2 200,00 €	3 976,10 €	180,73%	82,82%

Le produit du domaine s'est élevé à 672 655,26€ en 2025, soit un taux de réalisation de 100,23% (+1,5k€) et une baisse de 7,09% (-51,3k€) par rapport au CA 2024.

Cette baisse provient de la forte baisse des recettes tarifaires du cinéma (-18,17% ou -42,2k€) et de l'absence de recette exceptionnelle de coupe de bois (-65,5k€). A noter que la vacance sur une partie de l'année d'un local à l'espace santé a entraîné une baisse de refacturation des charges communes à l'espace santé.

Ces baisses ont été partiellement compensées par une progression du produit des concessions dans le cimetière (+7,5k€), des activités proposées par la collectivité que ce soit dans le cadre du centre socioculturel, de la vie associative (+19,9k€), des recettes dans le cadre du dispositif « Cité éducative » et AVELO3 (+9,5k€) et par la hausse de 33,4k€ des refacturations de charges et de personnel mise à disposition des tiers à la CCLL (actualisation fin 2024 des personnel mis à disposition, notamment au service technique).

3.1.3 La fiscalité (chapitres 73 et 731)

	CA 2024	BP 2025	CA 2025	Taux de réalisation	Taux d'évolution
73/731 - IMPOTS ET TAXES	5 895 170,58 €	6 002 752,00 €	5 991 607,90 €	99,81%	1,64%
Impôts locaux (TH, FB, FNB) et rôles supplémentaires	5 350 522,00 €	5 385 552,00 €	5 359 510,00 €	99,52%	0,17%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	94 816,70 €	86 900,00 €	86 900,00 €	100,00%	-8,35%
Droits de place (foire, marchés) et fourrière	74 170,43 €	73 300,00 €	73 834,90 €	100,73%	-0,45%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	206 089,45 €	197 000,00 €	196 153,00 €	99,57%	-4,82%
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou publicité foncière	169 572,00 €	260 000,00 €	275 210,00 €	105,85%	62,30%

Les impôts et taxes ont généré 5 991 607,90€ de recettes en 2024, soit un taux de réalisation de 99,81% (-11,1€) et une progression de 1,64% (+96,4k€) par rapport au CA 2024.

On observe deux importantes prévisions erronées : à la baisse : les recettes issues de la THLV et de la THRS. Ces écarts découlent des problématiques de fiabilisation des bases d'imposition. A l'inverse, les recettes des droits de mutation à titre onéreux ou DMTO (taxe sur les transactions immobilières réalisées sur le territoire communal) ont été meilleures que prévues (+105,6k€), signe d'un rattrapage du marché immobilier lodévois après la forte baisse enregistrée en 2024.

Le produit de la TCCFE dépend de l'évolution des prix et de la consommation d'électricité sur le territoire.

	ETAT 1386 RC 2025 CA 2024	ETAT 1386 RC 2025 CA 2025
Taxe foncier bâti	4 655 764,00 €	4 760 092,00 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	201 618,00 €	139 154,00 €
Coefficient correcteur	293 468,00 €	300 003,00 €
Taxe foncier non bâti	61 205,00 €	58 522,00 €
Taxe d'habitation sur les locaux vacants	120 716,00 €	91 354,00 €
TOTAL	5 332 771,00 €	5 349 125,00 €

Pour rappel, le coefficient de forfaitaire de revalorisation des bases d'imposition des locaux d'habitation et industriel était de 1,7% en 2025 ce qui explique l'essentiel de la progression des recettes de taxe sur le foncier bâti, la collectivité n'ayant pas augmenté ses taux d'imposition.

La forte baisse enregistrée des recettes de THRS et de THLV est dans la continuité des problématiques rencontrées par l'Etat depuis 2023 et la mise en place de la plateforme de déclaration en ligne Gestion de Mes Biens Immobiliers (GMBI). A signaler également le potentiel effet d'optimisation de la THRS recherché par les multi propriétaires.

3.1.4 Dotations et participations (chapitre 74)

	CA 2024	BP 2025	CA 2025	Taux de réalisation	Taux d'évolution
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 465 187,90 €	3 684 055,00 €	3 746 727,80 €	101,70%	8,12%
Dotation forfaitaire	1 080 796,00 €	1 072 365,00 €	1 072 365,00 €	100,00%	-0,78%
Dotation de solidarité rurale	1 174 946,00 €	1 231 325,00 €	1 231 325,00 €	100,00%	4,80%
Dotation de solidarité urbaine	511 882,00 €	526 776,00 €	530 624,00 €	100,73%	3,66%
Dotation nationale de péréquation	290 296,00 €	285 748,00 €	285 748,00 €	100,00%	-1,57%
Dotation élus locaux	163,00 €	163,00 €	163,00 €	100,00%	0,00%
FCTVA de fonctionnement	22 175,29 €	20 498,00 €	20 498,07 €	100,00%	-7,56%
Financement Etat abaissement école enfants -3 ans, service d'accueil grève dans les écoles	64 081,17 €	61 000,00 €	60 769,00 €	99,62%	-5,17%
Voyage scolaire - Erasmus +	1 360,00 €	31 914,00 €	41 917,60 €	131,35%	2982,18%
Financement Etat autorité organisatrice petite enfance	0,00 €	0,00 €	28 459,38 €	-	-
Forfait communal facturé aux communes	18 826,34 €	34 000,00 €	31 415,35 €	92,40%	66,87%
Cité éducative	0,00 €	57 000,00 €	56 500,00 €	99,12%	-
Organisation des élections	2 321,25 €	0,00 €	0,00 €	-	-100,00%
Dotation recensement population	0,00 €	13 711,00 €	13 711,00 €	100,00%	-
Centre social	138 321,98 €	154 266,00 €	177 851,40 €	115,29%	28,58%
Ecole de musique (CD34)	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	100,00%	0,00%
Ecole de musique (CCLL)	48 641,53 €	45 000,00 €	45 000,00 €	100,00%	-7,49%
Cinéma	18 107,00 €	64 972,00 €	64 972,00 €	100,00%	258,82%
Médiathèque	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	-	-
Compensations fiscales de l'Etat	44 631,00 €	51 817,00 €	52 163,00 €	100,67%	16,88%
Dotation pour les titres sécurisés	20 447,00 €	20 500,00 €	17 246,00 €	84,13%	-15,66%

Les dotations et participations ont généré 3 746 727,80€ de recettes en 2025, soit un taux de réalisation de 101,7% (+62,6€) et une progression de 8,12% (+281,5k€) par rapport au CA 2024.

La DGF 2025 a atteint 3,1M€ en 2025, soit une progression de 2,03% (+62,1k€). La DGF représente 28,95% des RRF 2025 ce qui témoigne de son importance pour la collectivité et de notre dépendance à ce concours de l'Etat qui, dans un contexte de difficulté budgétaire de l'Etat, pourrait être orienté à la baisse au cours des prochaines années.

Une grande partie du reste de la hausse de 281,5k€ provient des financements nouveaux dans le cadre de dispositifs pour lesquels la collectivité a conventionné avec un financeur (Erasmus, Cité éducative, centre socioculturel), du nouveau financement de la petite enfance (28,4k€), d'un financement Etat pour participer au coût du recensement de la population réalisé en 2025 (13,7k€) et du financement exceptionnel obtenu du CNC pour soutenir le cinéma municipal (41k€).

3.1.5 Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

	CA 2024	BP 2025	CA 2025	Taux de réalisation	Taux d'évolution
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	226 888,43 €	202 269,00 €	206 195,01 €	101,94%	-9,12%
Redevance de locations d'installations municipales (salles, stade) et mécénat	41 063,51 €	39 550,00 €	45 750,42 €	115,68%	11,41%
Loyer photovoltaïques	27 241,56 €	27 232,00 €	27 231,85 €	100,00%	-0,04%
Autres loyers (compagnie des jeux, AED, etc.)	38 576,28 €	43 214,00 €	40 128,33 €	92,86%	4,02%
Autres produits (avoirs facturations, indemnités assureurs, etc.)	25 240,46 €	6 000,00 €	5 343,30 €	89,06%	-78,83%
Loyers espace santé	94 766,62 €	86 273,00 €	87 741,11 €	101,70%	-7,41%

Les autres produits de gestion courante atteignent 206 195,01€ en 2025, soit un taux de réalisation de 101,94% (+3,9k€) et une contraction de 9,12% (-20,6k€) par rapport au CA 2024.

Le produit des locations de salles/stade sont en progression en raison des locations d'espace publicitaire/sponsoring au stade Beaumont (+4,5k€). A souligner la nouvelle participation de la CCLL à l'aide au devoir (CLAS) pour 2k€.

La baisse des loyers de la Maison de santé fait suite au départ en cours d'année d'un occupant (médecine du travail). Les autres produits se sont contractés en raison d'une moindre indemnisation par notre assureur notamment au titre de la protection juridique (prise en charge des frais de justice).

3.1.6 Les produits exceptionnels (chapitre 77)

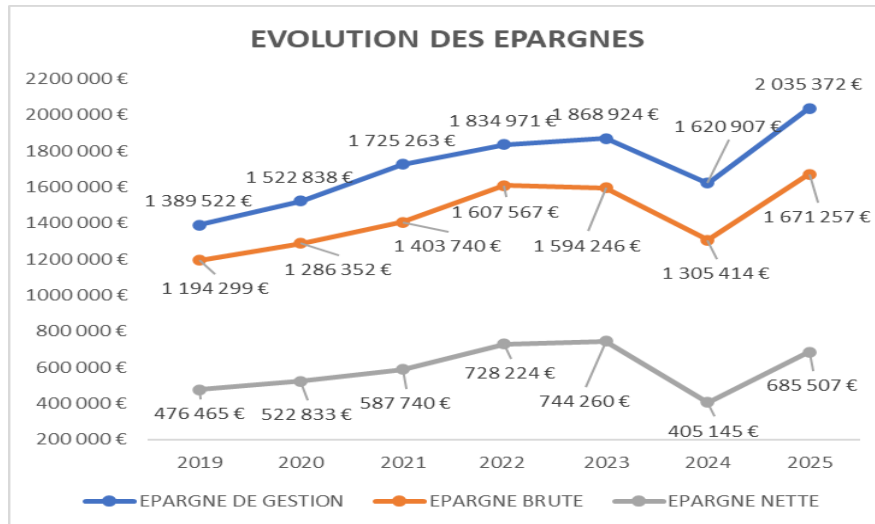
Les produits exceptionnels sont par essence difficilement prévisibles. Ils se sont élevés à 5 907,76€ en 2025. Les cessions de matériel représentent 3,5k€. Le reste correspond à des régularisations comptables (recettes encaissées depuis 2007 non titrées).

Pour rappel, en 2024 les recettes exceptionnelles de 51,9k€ s'expliquaient principalement par les plusieurs cessions :

- 30k€ pour la cession de 3 bâtiments à usage de bureaux et entrepôt au CD 34 (8 Rue des drapiers) ;
- 5k€ pour la cession d'une épareuse ;
- 5k€ pour la cession d'un tracteur.

4 L'évolution des épargnes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total : 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	205 889 €	95 389 €	166 008 €	123 428 €	131 169 €	142 005 €	152 349 €
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	487 319 €	358 973 €	470 335 €	567 488 €	603 965 €	723 963 €	672 655 €
Total : 73 - IMPOTS ET TAXES	4 744 056 €	4 868 353 €	5 182 002 €	5 464 441 €	5 828 273 €	5 895 171 €	5 991 608 €
Total : 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 214 237 €	3 330 549 €	3 190 907 €	3 309 799 €	3 436 331 €	3 465 188 €	3 746 728 €
Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	99 905 €	81 658 €	161 660 €	179 487 €	172 931 €	226 888 €	206 195 €
Recettes courantes de fonctionnement (1)	8 751 406 €	8 734 921 €	9 170 913 €	9 644 643 €	10 172 668 €	10 453 215 €	10 769 535 €
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 583 010 €	1 436 034 €	1 567 556 €	1 708 530 €	1 856 119 €	1 785 419 €	1 782 845 €
Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 737 904 €	4 663 885 €	4 765 576 €	4 944 483 €	5 108 527 €	5 586 437 €	5 592 862 €
Total : 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	613 870 €	585 275 €	585 275 €	585 275 €	595 815 €	605 606 €	654 825 €
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	610 275 €	689 530 €	676 730 €	731 043 €	922 056 €	1 014 455 €	1 029 503 €
Dépenses courantes de fonctionnement (2)	7 545 058 €	7 374 723 €	7 595 136 €	7 969 330 €	8 482 517 €	8 991 917 €	9 060 033 €
Retraitement des travaux en régie (+)	209 623 €	167 440 €	149 986 €	159 659 €	178 774 €	200 609 €	329 371 €
Retraitement des cessions d'immobilisations (-)	26 450 €	4 800 €	500 €	0 €	0 €	41 000 €	3 500 €
EPARGNE DE GESTION	1 389 522 €	1 522 838 €	1 725 263 €	1 834 971 €	1 868 924 €	1 620 907 €	2 035 372 €
Total : 66 - CHARGES FINANCIERES	255 254 €	248 935 €	231 696 €	224 013 €	299 721 €	367 666 €	367 914 €
Total : 76 - PRODUITS FINANCIERS	120 €	16 €	97 €	120 €	219 €	241 €	202 €
RESULTAT FINANCIER	-255 134 €	-248 918 €	-231 599 €	-223 892 €	-299 502 €	-367 425 €	-367 712 €
Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 244 €	19 328 €	101 886 €	58 921 €	15 155 €	0 €	2 311 €
Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	89 156 €	31 761 €	11 963 €	55 409 €	39 979 €	51 932 €	5 908 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	59 912 €	12 433 €	-89 923 €	-3 512 €	24 824 €	51 932 €	3 596 €
EPARGNE BRUTE	1 194 299 €	1 286 352 €	1 403 740 €	1 607 567 €	1 594 246 €	1 305 414 €	1 671 257 €
REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE HORS PRÊT RELAI ET OPERATION DE RENEGOCIATION	717 834 €	763 519 €	816 000 €	879 343 €	849 986 €	900 269 €	985 750 €
EPARGNE NETTE	476 465 €	522 833 €	587 740 €	728 224 €	744 260 €	405 145 €	685 507 €



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EPARGNE DE GESTION	15,72%	17,37%	18,79%	18,92%	18,30%	15,43%	18,89%
EPARGNE BRUTE	13,51%	14,67%	15,29%	16,57%	15,61%	12,43%	15,51%
EPARGNE NETTE	5,39%	5,96%	6,40%	7,51%	7,29%	3,86%	6,36%

Notre épargne de gestion (épargne qui permet d'apprécier la situation structurelle de la collectivité sans tenir compte de l'impact du résultat exceptionnel ou de la politique d'investissement) atteint 2M€ en 2025 (18,89% des RRF) grâce à la normalisation de l'activité (dépense exceptionnelle 2025 de 113k€ d'inauguration de la cathédrale, niveau historiquement bas des DMT0 de 2024) et 65k€ issus d'éléments 2025 non récurrents (soutien du CNC à l'exploitation du cinéma pour 41k€, glissement des cotisations au centre de gestion en 2026 pour 24,1k€). Notre épargne de gestion est impactée indirectement par le volume d'investissement de travaux réalisés car elle est retraitée des travaux en régie (valorisation des travaux effectués par les équipes municipales et du temps de travail de supervision des travaux ordonnés à des fournisseurs). Retraitée de la hausse des travaux en régie 2025, l'épargne de gestion se situerait à 1,9M€.

Les épargnes brute et nette sont quant à elles impactées lourdement par notre politique d'investissement. Si le déficit du résultat financier est stable (-367k€ en 2025) le remboursement du capital de la dette s'accroît significativement (de 900,2k€ en 2024 à 985k€ en 2025) et absorbe une part de plus en plus lourde de l'épargne de gestion.

Cependant, on constate que ces niveaux d'épargne, ramenés à la surface financière de la collectivité, sont supérieurs aux seuils d'alerte communément admis.

4 seuils d'épargne brute sont à retenir :

- Au-dessus de 15% des RRF : situation saine. La collectivité dispose d'une marge de manœuvre pour investir ou se désendetter ;
- Entre 10 et 15% : gestion équilibrée mais nécessité d'avoir une vigilance ;
- Entre 7 et 10% : zone de vigilance. Le moindre choc exogène peut fragiliser la collectivité ;
- En dessous de 7% : seuil critique menaçant la capacité de la collectivité à assurer le fonctionnement courant et à entretenir son patrimoine.

L'épargne nette quant à elle, pour être saine, doit être suffisante pour :

- Couvrir le remboursement du capital de la dette (hors prêt relais). Cela permet à la collectivité de ne pas financer par des ressources extérieures le remboursement

de sa dette et ainsi se prémunir de contracter des emprunts nouveaux pour rembourser les emprunts existants ;

- Financer les investissements récurrents : entretien du patrimoine de la collectivité (bâtiments, voirie), le renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement des services ;
- Assurer le financement d'une partie des investissements nouveaux non récurrents.

Cependant, cette analyse budgétaire positive doit être nuancée par les événements exceptionnels positifs ayant contribué à l'amélioration des épargnes 2025 (valorisation des travaux en régie, niveau des DMTO, soutien exceptionnel au cinéma, report de charges, etc.) et par la réalité des flux de trésorerie.

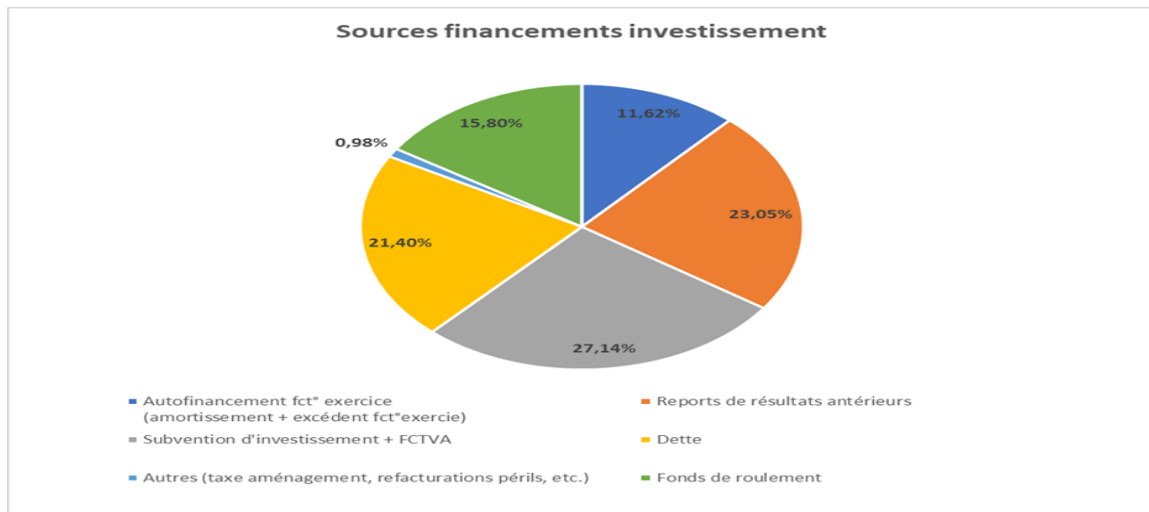
En effet, comme nous le verrons plus loin, 2025 est marqué par une situation de trésorerie très dégradée en fin d'année en raison du décalage entre l'encaissement des subventions obtenues auprès de nos partenaires et le décaissement des factures d'investissement subventionnées. Cette situation a conduit la collectivité à avoir un délai de paiement plus long qu'habituellement ce qui l'expose à des pénalités de retard, à une perte de fournisseurs ne souhaitant plus travailler pour la collectivité et à une fragilisation des acteurs économiques du territoire.

5 La dette et trésorerie

Les dépenses d'investissement 2025 de la collectivité ont été financées pour :

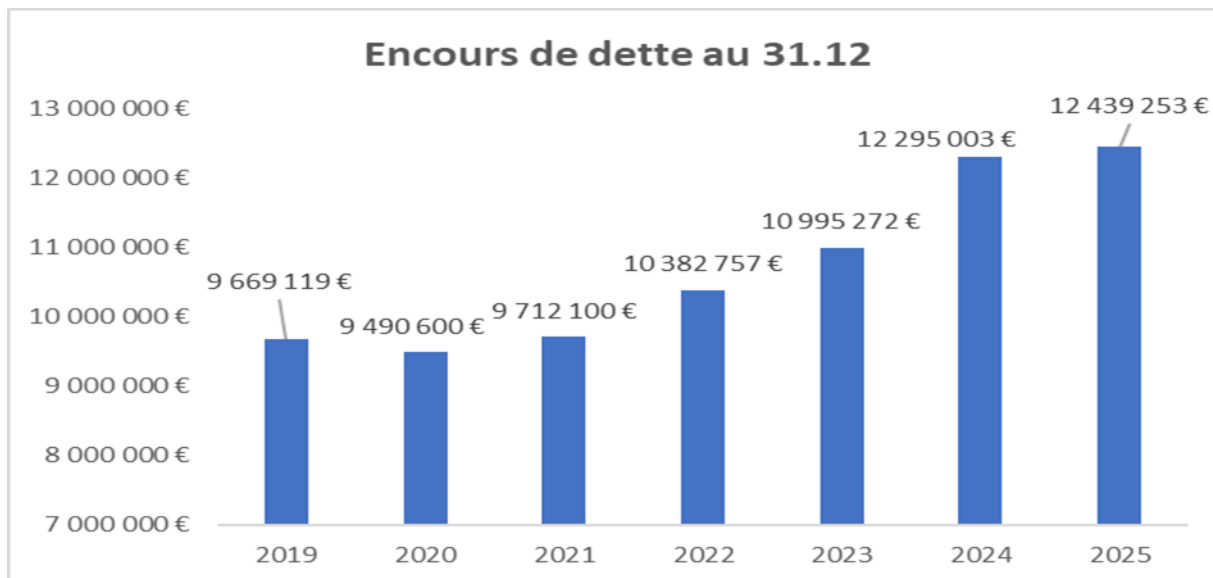
- 11,62% de l'autofinancement de l'exercice ;
- 23,05% les reports de résultats des années antérieures ;
- 27,14% par des subventions d'investissement et le FCTVA ;
- 21,40% par de nouveaux emprunts ;
- Les autres ressources d'investissement (refacturations périls, taxe d'aménagement, etc.) ont représenté 0,98% ;

15,80% par le fonds de roulement. Le fonds de roulement de l'année est déficitaire mais couvert intégralement par le solde des restes à réaliser

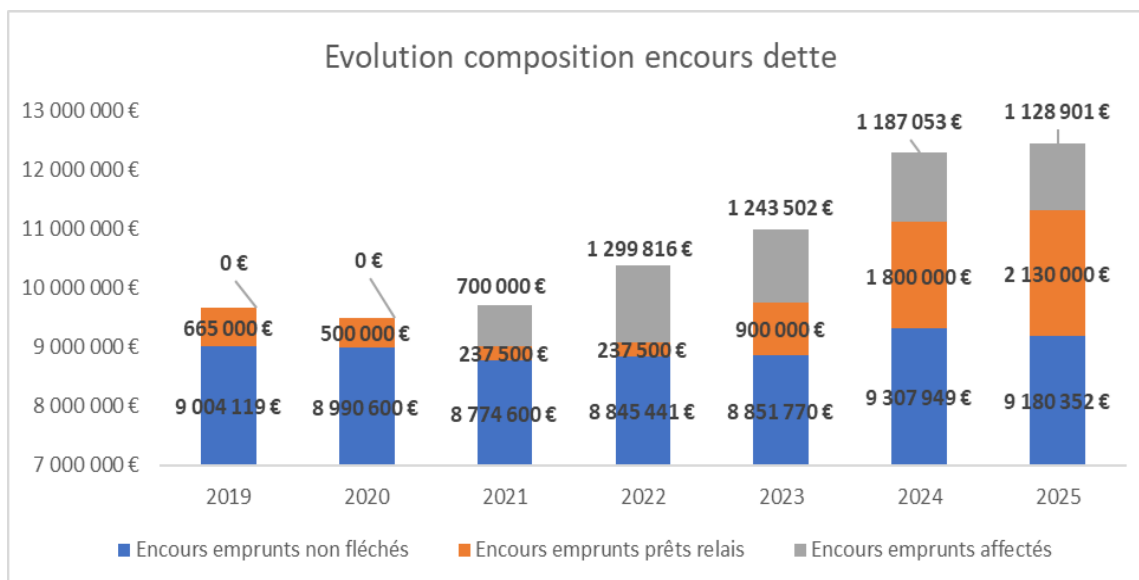


L'emprunt est la troisième source de financement des investissements municipaux après les subventions et les reports de résultats des années antérieures.

5.1.1 Synthèse de la dette au 31/12/2025



L'encours de dette est de 12 439 253€ fin 2025. L'encours est composé d'emprunts non affectés, ou emprunts d'équilibre qui financent l'ensemble de nos dépenses d'investissement (9,2M€), de prêts relais qui permettent de préfinancer les subventions en attente d'encaissement ou le FCTVA versé en n+1 (2,1M€) et les emprunts affectés au financement d'opérations d'investissement identifiées (1,1M€) car ce sont des opérations qui doivent générer des recettes couvrant l'annuité d'emprunt (Maison de santé).



En 2025, la collectivité a remboursé le prêt relais de 900k€ souscrit en 2024 pour le préfinancement du FCTVA 2024. Elle a par ailleurs souscrit 2 nouveaux prêts relais, un de 450k€ sur 2 ans pour préfinancer les subventions FEDER sur le parc du Grézac et du stade synthétique et un second de 780k€ sur 2 ans pour préfinancer les subventions qui sont en attente d'encaissement (restes à réaliser 2025 des subventions d'investissement de 1,9M€). Enfin, la collectivité a souscrit un prêt moyen long terme non affecté de 800k€ pour financer l'ensemble de ces investissements permettant un désendettement sur l'encours de dette non fléché de 127k€.

Sur la période 2019/2025, l'encours de dette non fléché a augmenté de 176k€.

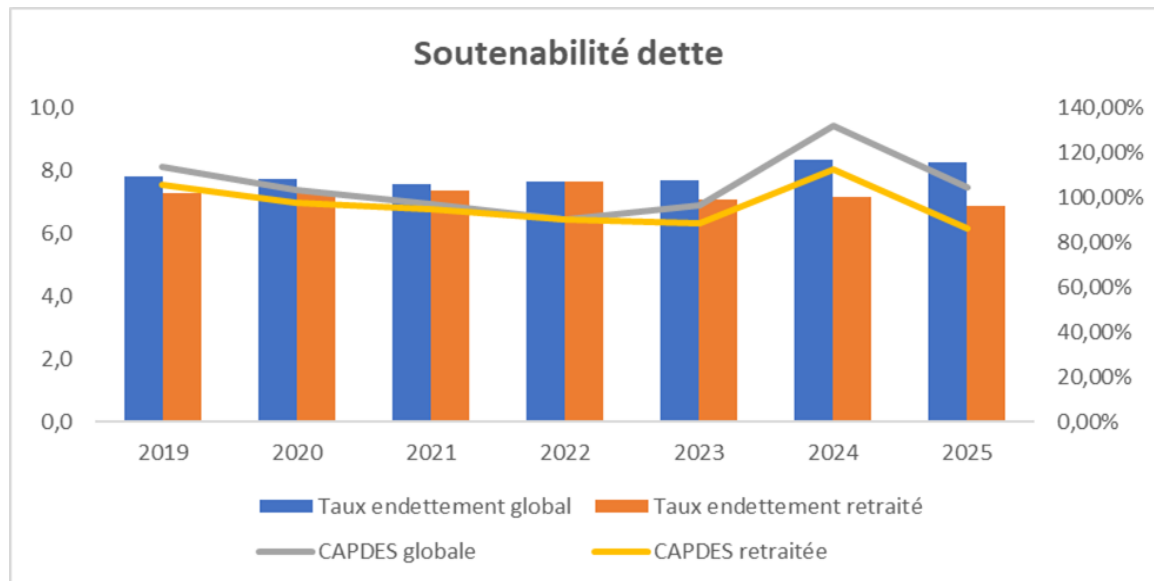
Le taux d'endettement : encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement.

Le taux d'endettement retraité : encours de dette long terme hors prêts relais divisé par les recettes réelles de fonctionnement.

La capacité de désendettement : encours de dette divisé par l'épargne brute.

La capacité de désendettement retraitée : encours de dette non affecté hors prêt relais divisé par l'épargne brute.

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser son encours de dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute (seuil d'alerte : 12 ans).



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux endettement global	109,37%	108,25%	105,76%	107,04%	107,66%	117,04%	115,44%
Taux endettement retraité	101,85%	102,55%	103,18%	107,04%	98,85%	99,90%	96,41%
CAPDES globale	8,1	7,4	6,9	6,5	6,9	9,4	7,4
CAPDES retraitée	7,5	7,0	6,7	6,5	6,3	8,0	6,2

Utiliser le taux d'endettement permet de comparer l'importance de l'évolution du poids de l'encours de la dette. Sur la période, la surface financière de la collectivité a progressé de +1,9M€ en recettes réelles de fonctionnement, ainsi l'encours de dette de 2019 n'a plus le même poids entre 2019 et 2025. Le taux d'endettement permet d'apprécier l'évolution de l'encours de dette en tenant compte de l'évolution de la surface financière de la collectivité.

On observe que le taux d'endettement global est stable jusqu'en 2023. En 2024 il progresse de 10 points. En 2025 il se réduit de 1,6 points pour atteindre 115,44% des RRF. Concernant la CAPDES, elle est en baisse sur la période car elle passe de 8,1 ans à 7,4 ans.

Une analyse plus fine dans laquelle sont retraités l'encours de dette lié à des prêts relais, qui, rappelons-le, sont des emprunts court termes visant à préfinancer des subventions ou le FCTVA acquis à la collectivité. Ces prêts sont intégralement remboursés quand la collectivité perçoit le financement qui lui est dû. Ces prêts ne sont pas remboursés par l'épargne brute (autofinancement) de la collectivité mais par les subventions et le FCTVA.

Ainsi, il est pertinent de les retraiter. On constate dès lors une nette baisse du taux d'endettement sur la période (-5,4 points) qui passe de 101,85% à 96,41%. Même constat concernant la CAPDES qui s'élève à 6,2 ans fin 2025 (-1,4 ans).

Ce niveau d'endettement élevé, conjugué à une politique de réduction du soutien aux investissements locaux de nos partenaires institutionnels, va induire une très forte limitation de nos capacités d'investissement pour les prochaines années. Cette situation va obliger la collectivité à effectuer un travail conséquent de priorisation de ces investissements et de recherche de financements.

5.1.2 La structure de dette de la collectivité

La collectivité dispose d'une structure de dette saine et sans risques : les 38 emprunts en cours sont tous classés A1 (sans risque) selon la charte Gissler.

La dette se compose de 38 emprunts pour un encours au 31 décembre 2025 de 12 439 253€ dont 3 prêts relais pour un montant de 2 130 000€.

En 2025 la collectivité a souscrit 2 030 000€ d'emprunts nouveaux :

- 1 prêt moyen long terme non fléché : 800 000€ ;
- 1 prêt relais de 780 000€ 2 ans pour le préfinancement de plusieurs subventions ;
- 1 prêt relais de 450 000€ pour le préfinancement des subventions FEDER sur le stade synthétique et le Grézac.

En 2025, la collectivité a remboursé 1 885 750,03€ de capital de la dette. Finalement, l'encours de dette s'est accru en 2025 de 144k€.

La structure de l'encours montre une gestion prudente de la dette, la Ville étant protégée contre une remontée des taux avec une part importante de son encours de dette à taux fixe (83,4%).

Type	Encours fin 2024	% exposition fin 2024	Taux moyen fin 2024	Encours fin 2025	% exposition fin 2025	Taux moyen fin 2025
Fixe	9 993 941,00 €	81,28%	2,71%	10 373 728,00 €	83,40%	2,68%
Variable	1 948 562,00 €	15,85%	4,32%	1 724 775,00 €	13,87%	3,24%
Livret A	352 500,00 €	2,87%	4,00%	340 750,00 €	2,74%	3,40%
TOTAL	12 295 003,00 €	100,00%	3,00%	12 439 253,00 €	100,00%	2,78%

Type	2022	2023	2024	2025
Fixe	198 302,58 €	229 158,14 €	230 169,99 €	263 293,75 €
Variable (dont livret A)	15 789,52 €	44 615,30 €	88 630,06 €	86 583,42 €
Charge intérêt	214 092,10 €	273 773,44 €	318 800,05 €	349 877,17 €

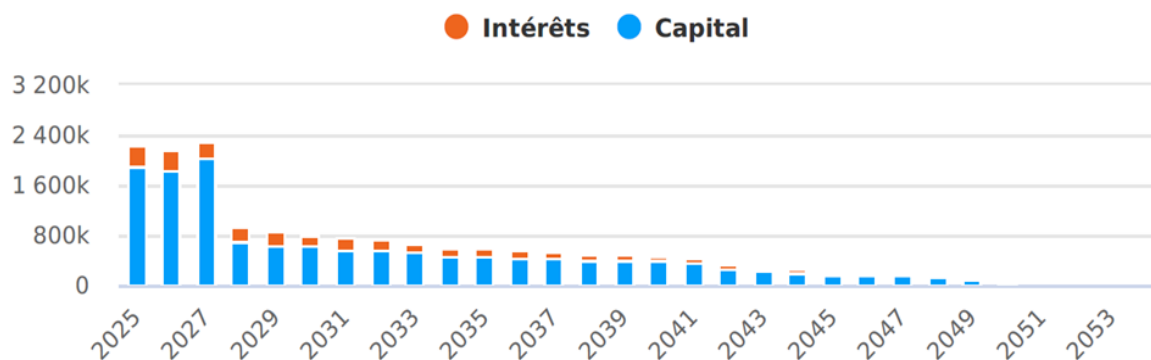
On note que le taux moyen de notre encours a fortement baissé entre 2024 et 2025 car nous profitons de la baisse des taux sur les marchés financiers. Le taux moyen de la collectivité a baissé de 3% à 2,78%, cependant l'accroissement de l'encours de dette et

le coût des emprunts les plus récents ne permettent pas à la collectivité de réduire ses frais financiers.

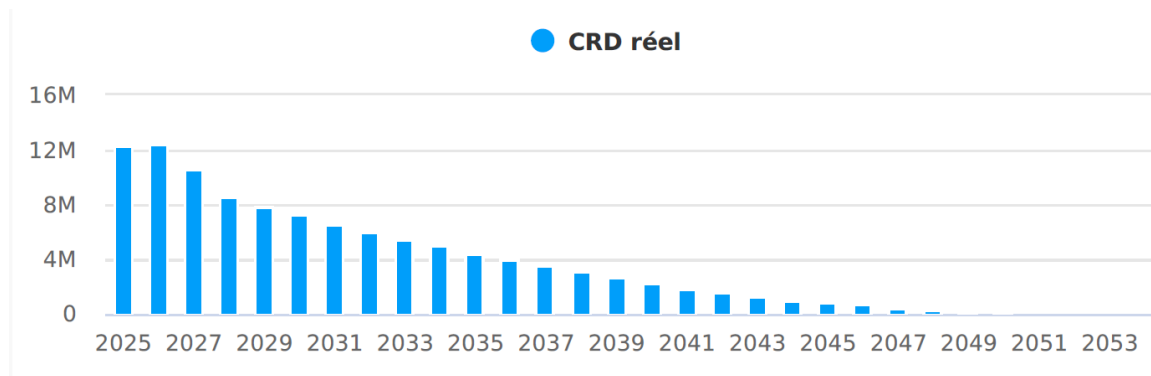
La répartition de l'encours entre plusieurs prêteurs permet également de sécuriser la gestion de la dette. Le Crédit Agricole reste le principal partenaire de la collectivité avec 35,89% de notre encours de dette.

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	4 064 409 €	32,67%
CAISSE D'EPARGNE	3 377 426 €	27,15%
CREDIT MUTUEL	1 680 376 €	13,51%
SFILCAFFIL	1 614 734 €	12,98%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	785 333 €	6,31%
BANQUE POSTALE	744 000 €	5,98%
Autres prêteurs	172 975 €	1,39%
Ensemble des prêteurs	12 439 253 €	100,00%

Le flux de remboursement montre qu'en 2026 et 2027 la collectivité va avoir des annuités de dette conséquentes en lien avec le remboursement des prêts relais durant ces 2 années.



Concernant le plan d'amortissement de la dette, il faut souligner que fin 2032, la collectivité aura remboursé plus de la moitié de son encours de dette en l'absence de nouvel emprunt sur la période.



En 2024, la collectivité a remboursé le prêt relais de 900k€ souscrit en 2023 pour le préfinancement des subventions sur l'aménagement du centre socio-culturel et l'amélioration énergétique du complexe Ramadier/espace Lutéva. Elle a par ailleurs souscrit 2 nouveaux prêts relais, un de 900k€ sur un an pour préfinancer le FCTVA sur les dépenses 2024 qui sera encaissé en 2025 et un second de 900k€ sur 2 ans pour préfinancer les subventions qui sont en attente d'encaissement (restes à réaliser 2024 des subventions d'investissement de 1,3M€).

5.1.3 La trésorerie

Au 31/12/2025, le montant du contrat de ligne de trésorerie de la Commune s'élevait à 1M€ correspondant au besoin structurel de la collectivité (une grande partie des dotations de l'Etat sont versées en une fois au second semestre de l'année). La ligne de trésorerie était utilisée intégralement.

Au 31/12/2025, la trésorerie brute de la collectivité s'élevait à 355 401,41€. La trésorerie nette était de -644 598,59€.

SOMMES EN ATTENTE D'ENCAISSEMENT		SOMMES EN ATTENTE DE DECAISSEMENT	
DONNEES COMPTABLES		DONNEES COMPTABLES	
Restes à recouvrer auprès des redevables de la collectivité	997 109,14 €	Dettes rattachées 2025	1 486 993,08 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	2 508 806,47 €	Encours de prêts relais au 31/12/2025	2 130 000,00 €
Créances rattachées 2025	132 469,78 €		
DONNEES EXTRA COMPTABLES		DONNEES EXTRA COMPTABLES	
Estimation FCTVA 2026 sur factures 2025	1 051 747,89 €	Dettes fournisseurs (factures investissements)	454 266,59 €
Estimation subventions investissement notifiées sur dettes fournisseurs	102 494,16 €		
TOTAL	4 792 627,44 €		4 071 259,67 €

En ajoutant les encaissements et décaissements correspondant à l'exercice 2025, la trésorerie nette est positive de 76 769,18€ au 31/12/2025.

La collectivité a rencontré de sérieuses difficultés de trésorerie au cours du dernier trimestre 2025. Ces difficultés sont liées en grande partie au décalage entre le décaissement des factures de travaux et l'encaissement des subventions d'investissement accordées par nos partenaires et le décalage d'un an dans l'encaissement du FCTVA.

Ce décalage, véritable cercle vicieux, a conduit la collectivité à faire des choix forts quant à la gestion de sa trésorerie :

- Accroissement du délai de paiement : de 30,04 jours en moyenne en décembre 2023, le délai global de paiement s'est dégradé en 2024 et 2025 pour atteindre un pic fin 2025 à 54,86 jours ;

- Priorisation des fournisseurs de travaux subventionnés pour pouvoir demander le versement des subventions. Nos partenaires versent leurs subventions par palier en fonction du taux d'exécution des dépenses subventionnées, ainsi pour atteindre ces paliers et pouvoir faire les demandes de versement il est indispensable de payer les factures auprès des fournisseurs concernés ;
- Priorisation des fournisseurs locaux et des entreprises en difficultés. La collectivité a conscience que ses délais de paiement mettent en difficulté ses fournisseurs et tente de limiter l'impact sur les fournisseurs les plus fragiles.

Autre raison des difficultés de trésorerie de la collectivité, le montant des créances non recouvrées que détient la collectivité auprès de tiers.

Exercice génération créance	Restes à recouvrer 31/12/2023	Nombre de créances 31/12/2023	Restes à recouvrer 31/12/2024	Nombre de créances 31/12/2024	Restes à recouvrer 31/12/2025	Nombre de créances 31/12/2025
1995-2019	513 713,18 €	850	470 585,28 €	689	468 707,24 €	667
2020	30 493,46 €	386	25 909,69 €	329	25 945,33 €	307
2021	2 142,39 €	13	1 926,36 €	11	1 926,36 €	11
2022	11 320,32 €	14	2 656,52 €	11	2 542,36 €	9
2023	322 397,55 €	26	318 262,19 €	17	318 247,79 €	16
2024			25 917,33 €	60	12 666,57 €	42
2025					167 073,49 €	117
TOTAL	880 066,90 €	1 289	845 257,37 €	1117	997 109,14 €	1 169

Les restes à recouvrer, c'est-à-dire les créances que détient la Commune à l'encontre de tiers qui n'ont pas été recouvertes par le comptable public sont de 997k€ au 31.12.2025. Sur ces 997k€, 311k€ concernent des refacturations 2023 de travaux d'office aux propriétaires. En 2025 (167k€) on trouve en impayés essentiellement des refacturations des travaux d'office pour 57,4k€, les mises à disposition du 4^{ème} trimestre titrées à l'encontre de la CCLL (76,7k€) et des loyers/redevances impayées auprès d'utilisateurs du domaine public (23,3k€).

Une grande majorité des créances avant 2021 concernent les usagers de l'ancienne régie de l'assainissement collectif de la collectivité (300k€). Suite au transfert à la CCLL de cette activité, la Commune a conservé une partie des excédents pour constituer une provision pour créances douteuses afin d'anticiper un passage en admission en non-valeur ces prochaines années.

Au 31.12.2025, 2 provisions sont constituées pour faire face aux créances douteuses : une de 300k€ pour les créances douteuses en lien avec l'ancien budget annexe assainissement et une de 78k€ pour les autres créances.

6 La section d'investissement

6.1.1 Les dépenses d'investissement

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			
Nature et libellé	BP 2025	CA 2025	RAR 2025
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	259 071,00 €	0,00 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 887 000,00 €	1 885 750,03 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	619 769,29 €	279 649,20 €	270 083,80 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	45 654,00 €	18 888,20 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 597 633,72 €	5 825 456,96 €	262 344,07 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	76 215,93 €	8 396,70 €	67 815,93 €
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	266 000,00 €	266 000,00 €	
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	161 367,00 €	7 530,85 €	2 089,50 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 912 710,94 €	8 291 671,94 €	602 333,30 €

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 8 291 671,94€ en 2025.

6.1.1.1 Les dépenses d'équipement réalisées et les subventions d'équipement versées (20, 204, 21, 23 et 45)

La ville a réalisé un programme d'équipement en 2025 d'un montant de 6 139 921,91€ qui représente 81,8% (89,8% avec les RAR) des prévisions budgétaires. Le taux de réalisation est élevé et vient consacrer la sincérité de notre budget et de notre capacité de pilotage.

En 2025, les dépenses principales dépenses d'équipement de travaux ont porté sur la poursuite de plusieurs opérations :

- Les travaux sur le stade synthétique : 1 442k€ ;
- Les travaux sur la maison des sports : 747k€ ;
- Les travaux de restauration du clocher St Fulcran : 265k€ ;
- Les travaux d'aménagement du parc du Grézac : 1 390k€ ;
- Les travaux de rénovation du centre aquatique Nautilia : 1 048k€.

Par ailleurs, plusieurs projets ont poursuivi leur avancement en phase étude :

- Le dialogue compétitif dans le cadre de Quartiers De Demain : 230k€ ;
- Les études de rénovation énergétique du centre technique municipal : 16k€ ;
- Les études pour la requalification du parc municipal : 57k€ ;

COMMUNE DE LODEVE

Les opérations gérées en AP/CP (actualisées au budget primitif 2026)

BP 2026	N° Opération	N°AP	INTITULE DE L'AP	Total AP cumulée y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/2025)	CP réalisés titre de l'exercice 2025	CP ouverts titre de l'exercice 2026	Restes à financer exercice 2027	Restes à financer exercice 2028	Restes à financer exercice 2029
Initial	900	9	Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	1 433 000,00 €	901 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €			
Révision proposée										
Nouveau montant				1 433 000,00 €	901 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €			
Initial	10000	10	Opérations façades 2022	54 720,00 €	26 288,40 €	4 431,00 €	24 000,60 €			
Révision proposée			Selon avancement dossiers			-4 431,00 €	-7 800,60 €	12 231,60 €		
Nouveau montant				54 720,00 €	26 288,40 €	0,00 €	16 200,00 €	12 231,60 €		
Initial		18	Réhabilitation du clocher Saint Fulcran	2 241 995,78 €	1 956 995,78 €	285 000,00 €				
Révision proposée			Actualisation AP+CP solde des marchés	6 166,64 €		-19 733,36 €	25 900,00 €			
Nouveau montant				2 248 162,42 €	1 956 995,78 €	265 266,64 €	25 900,00 €			
Initial	22000	22	Aménagement mobilités douces	210 496,22 €	135 222,22 €	75 274,00 €				
Révision proposée			Zone 20 quai vinas	-7 937,15 €		-34 032,40 €	26 095,25 €			
Nouveau montant				202 559,07 €	135 222,22 €	41 241,60 €	26 095,25 €			
Initial	23000/ 23001/ 23002	23	Complexe André Beaumont – Projet de requalification des espaces	3 644 417,32 €	541 417,32 €	2 193 000,00 €	910 000,00 €			
Révision proposée			Ajustement travaux parvis gare scolaire et soldes marchés	-198 908,81 €		-2 908,81 €	-196 000,00 €			
Nouveau montant				3 445 508,51 €	541 417,32 €	2 190 091,19 €	714 000,00 €			
Initial		24	Mise en valeur du clocher	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €			
Révision proposée			Actualisation CP suite avancement projet	21 200,00 €			-390 810,00 €	412 010,00 €		
Nouveau montant				421 200,00 €	0,00 €	0,00 €	9 190,00 €	412 010,00 €		
Initial		25	Centre aquatique NAUTILIA	1 366 192,17 €	81 882,17 €	1 252 310,00 €	32 000,00 €			
Révision proposée			Ajustement travaux + ajout matériel	129 245,26 €		-203 754,74 €	333 000,00 €			
Nouveau montant				1 495 437,43 €	81 882,17 €	1 048 555,26 €	365 000,00 €			
Initial		26	Requalification Hôtel de ville aile sud	1 293 000,00 €	133 737,46 €	105 672,00 €	600 000,00 €	453 590,54 €		
Révision proposée			Ajustement travaux	120 120,00 €		-26 107,53 €	-558 578,00 €	704 805,53 €		
Nouveau montant				1 413 120,00 €	133 737,46 €	79 564,47 €	41 422,00 €	1 158 396,07 €		
Initial		27	Requalification Parc municipal	1 508 600,33 €	91 623,74 €	105 672,00 €	461 776,00 €	849 528,59 €		
Révision proposée			Ajout parking et ajustement travaux	279 399,67 €		-48 524,08 €	-211 776,00 €	21 699,75 €	518 000,00 €	
Nouveau montant				1 788 000,00 €	91 623,74 €	57 147,92 €	250 000,00 €	871 228,34 €	518 000,00 €	
Initial		28	Aménagement city stade Grezac	1 572 700,95 €	125 000,95 €	1 447 700,00 €				
Révision proposée			Actualisation AP+CP suite à avenants	5 541,92 €		-57 458,08 €	63 000,00 €			
Nouveau montant				1 578 242,87 €	125 000,95 €	1 390 241,92 €	63 000,00 €			
Initial		38	Plan rénovation énergétique CTM	1 367 880,08 €	42 880,08 €	40 000,00 €	1 285 000,00 €			
Révision proposée			Actualisation AP+CP suite à avancement projet	-53 398,12 €		-23 005,12 €	-645 000,00 €	614 607,00 €		
Nouveau montant				1 314 481,96 €	42 880,08 €	16 994,88 €	640 000,00 €	614 607,00 €		
Initial		10	Opérations façades 2023	3 420,00 €	0,00 €	3 420,00 €				
Révision proposée			solde selon dossiers	-1,80 €		-1,80 €				
Nouveau montant				3 418,20 €	0,00 €	3 418,20 €				
Initial		10	Opérations façades 2025	41 862,00 €		0,00 €	41 862,00 €			
Révision proposée			solde selon dossiers	-41 862,00 €			-41 862,00 €			
Nouveau montant				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Initial		48	Aménagement Espace santé	50 000,00 €		0,00 €	50 000,00 €			
Révision proposée				-25 000,00 €			-25 000,00 €			
Nouveau montant				25 000,00 €		0,00 €	25 000,00 €			
Nouvelle AP	53000	53	Aménagement des berges de la Soulongre, de la confluence et de la Iergue Sud	6 500 000,00 €			200 000,00 €	300 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
TOTAUX				21 922 850,46 €	4 036 048,12 €	5 358 522,08 €	2 641 807,25 €	3 368 473,01 €	3 518 000,00 €	3 000 000,00 €

COMMUNE DE LODEVE

Opération	BUDGET 2025	REALISE
45000 PERFORMANCE ENERGETIQUE BATIMENTS ACTEE	64 920,00 €	0,00 €
46000 RESEAU DE CHALEUR	25 000,00 €	0,00 €
47000 PROCEDURE DE DIALOGUE COMPETITIF	472 200,00 €	230 691,00 €
500 ACQUISITIONS NECESSAIRES DES SERVICES	59,00 €	0,00 €
700 DIAGNOSTIC AMAINTE TOUS BATIMENTS/ DTA	4 645,09 €	1 275,00 €
701 ETUDES TOPO VOIRIES ET ETUDES DE SOLS	4 000,00 €	4 812,00 €
702 ETUDES BORNAGES DIVISIONS FONCIERES	5 650,00 €	3 576,00 €
703 ETUDE URBAINE LES CARMES	24 984,00 €	24 984,00 €
705 ETUDES HUP	18 311,20 €	14 311,20 €
Immobilisations incorporelles	619 769,29 €	279 649,20 €
PAS D'OPERATION	18 333,00 €	0,00 €
10000 OPERATION FACADES	7 851,00 €	3 418,20 €
42000 HORS PPI	19 470,00 €	15 470,00 €
Subventions d'équipement versées	45 654,00 €	18 888,20 €
100 REFECTION MURS SOUTENEMENT	99 984,60 €	99 984,60 €
101 REFECTION CHAUSSEES DIVERS	62 434,80 €	62 434,80 €
102 RENOVATION PLACE MONTALANGUE	10 940,00 €	10 939,32 €
103 REFECTION VOIRIE AVENUE DE FUMEL	16 496,04 €	0,00 €
105 DIVERS TRAVAUX VOIRIE	30 188,63 €	27 809,86 €
106 DIVERS TRAVAUX PLUVIAL	16 613,40 €	9 158,40 €
107 DIVERS TRAVAUX TROTTOIRS	45 848,36 €	38 331,60 €
12000 TRAVAUX AMENAGEMENT ET ACCESSIBILITE CENTRE SOCIAL	30 873,14 €	16 169,59 €
13000 RENOVATION ENERGETIQUE COMPLEXE LUTEVA RAMADIER	19 741,43 €	0,00 €
15000 RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE GELY	2 606,90 €	2 606,89 €
16000 RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE VINAS	17 391,14 €	17 391,14 €
18000 REHABILITATION CLOCHER SAINT FULCRAN	285 000,00 €	265 266,64 €
22000 AMENAGEMENT MOBILITES DOUCES	75 274,00 €	41 241,60 €
23000 ESPACES SPORTIFS EXTERIEURS COMPLEXE BEAUMONT	1 445 000,00 €	1 442 124,77 €
23001 CLUB HOUSE COMPLEXE BEAUMONT	748 000,00 €	747 966,42 €
25000 CENTRE AQUATIQUE NAUTILIA	1 252 310,00 €	1 048 555,26 €
26000 REQUALIFICATION HOTEL DE VILLE AILE SUD	105 672,00 €	79 564,47 €
27000 REQUALIFICATION PARC MUNICIPAL	105 672,00 €	57 147,92 €
28000 AMENAGEMENT CITY STADE GREZAC	1 439 300,00 €	1 381 845,22 €
300 PROGRAMME ECONOMIES D'ENERGIE	22 913,40 €	22 913,40 €
301 CONTRAT P3 CHAUFFERIES TOUS BATIMENTS	17 500,00 €	13 976,07 €
302 REVISIONS TOITURES SUITE A INTEMPERIES	31 245,21 €	14 608,94 €
303 TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES	85 501,92 €	72 167,40 €
304 DIVERS TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	133 064,18 €	80 695,47 €
38000 PLAN RENOVATION ENERGETIQUE CTM	40 000,00 €	16 994,88 €
400 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	65 182,20 €	65 182,20 €
42000 HORS PPI	65 000,00 €	0,00 €
500 ACQUISITIONS NECESSAIRES DES SERVICES	289 880,37 €	176 820,10 €
600 ACQUISITIONS FONCIERES	0,00 €	0,00 €
800 REMISE EN ETAT DES CONCESSIONS	38 000,00 €	13 560,00 €
Immobilisations corporelles	6 597 633,72 €	5 825 456,96 €
17000 CHAPELLE DE LA VIERGE (MOD)	67 815,93 €	0,00 €
28000 AMENAGEMENT CITY STADE GREZAC	8 400,00 €	8 396,70 €
Immobilisations en cours	76 215,93 €	8 396,70 €
29000 DEMOLITION IMMEUBLE 19 RUE DE LA REPUBLIQUE	100,00 €	97,20 €
41005 DIVERS TRAVAUX D OFFICE	161 267,00 €	7 433,65 €
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	161 367,00 €	7 530,85 €
TOTAL	7 500 639,94 €	6 139 921,91 €

Il faut préciser les dépenses 2025 des opérations :

- Opération hors PPI (42000) pour 84,4k€ (BP 25) réalisé pour 15,4k€ :
 - 2k€ ont été versés à des Lodévois au titre du dispositif Love vélo ;
 - Le BP de 65k€ n'a pas été consommé. Il correspond à l'achat de 4 appartements à Territoire 34 sur l'immeuble îlot Fleury en cours de rénovation dans le cadre de la concession d'aménagement. Le prix d'achat est de 130k€ payé en plusieurs fois (acomptes et solde). Cette acquisition a été délibérée lors du conseil municipal du 15/10/2024. L'acompte n'a pas été payé en 2025 ;
 - Une subvention d'investissement de 13,4k€ a été versée à l'EHPAD municipal l'Ecureuil pour la rénovation de l'ascenseur.
- Opération acquisitions nécessaires des services (500) avait un budget de 289,9k€ qui a été consommé à hauteur de 176,8k€. Les dépenses les plus significatives sont :
 - L'achat de 2 véhicules pour les services : 43,2k€ ;
 - Le remplacement du serveur vidéo de la police municipale : 11,4k€ ;
 - L'achat de barrières de chantier : 5,8k€ ;
 - Du matériel informatique pour 7,1k€ ;
 - La restauration des registres : 5,3k€.
- L'opération études (705) réalisées en 2025 pour 14,3k€ a concerné l'étude d'aménagement urbain du square Georges Auric et ses abords.

6.1.1.2 Les dépenses financières

Le montant du capital d'emprunt remboursé en 2025 s'est élevé à 1 885 750,03€, dont 900 000€ de remboursement de prêt relais.

Par ailleurs, la participation à la concession d'aménagement s'est élevée à 266k€ en 2025.

6.1.2 Les recettes réelles d'investissement

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			
Nature et libellé	BP 2025	CA 2025	RAR 2025
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	875 807,84 €	866 383,54 €	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 943 881,10 €	2 048 916,85 €	2 403 544,24 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 062 683,94 €	2 030 000,00 €	
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	319 353,02 €	62 344,14 €	105 262,23 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 201 725,90 €	5 007 644,53 €	2 508 806,47 €

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 5 007 644,53€ et se décomposent comme suit :

Les ressources propres de la collectivité (dotations et fonds divers)

Le FCTVA perçu pour un montant de 525 530,87€ correspond au remboursement partiel de la TVA sur les dépenses d'équipement réalisées en 2024. Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % et est appliqué aux dépenses 2024 éligibles à ce fonds.

Le montant des taxes d'aménagement perçues s'élève à 30 575,83€.

L'affectation de résultat 2024 en 2025 (1068) pour 310 276,84€.

L'emprunt

La ville a mobilisé 3 emprunts en 2024 pour un montant total de 2 030 000€ afin de financer une partie des dépenses d'équipements 2025 et de préfinancer les subventions en attente d'encaissement :

- Un prêt d'équilibre pour un total de 800k€ sur 25 ans auprès du crédit mutuel à taux fixe (3,55%) ;
- Deux prêts relais pour 1 230k€ (caisse d'épargne) sur 2 ans à taux fixe (2,75% et 2,70%) pour préfinancer les subventions en attente d'encaissement.

Les subventions perçues

LIBELLE	ENCAISSE 2025
FIPHFP achat d'un fauteuil ergonomique	2 193,59 €
DRAC acquisition de mobilier à la médiathèque	1 610,36 €
Fonds vert parc du grézac	40 335,00 €
Agence de l'eau parc du grézac	57 159,00 €
Fonds vert rénovation du CTM	95 994,67 €
DSIL stade synthétique	112 632,07 €
Agence du sport stade synthétique	45 000,00 €
DSIL maison du sport	37 355,63 €
DETR rénovation piscine	88 500,00 €
Fonds vert rénovation énergétique école vinas	91 490,47 €
Fonds vert rénovation énergétique école gély	47 624,39 €
Rectorat projet NEFLE	22 125,60 €
ADEME chaufferie salle ramadier	2 434,59 €
DRAC restauration du clocher	279 534,53 €
LEADER 2019 - domaine campeyroux	44 866,51 €
GIP - QDD dialogue compétitif	457 200,00 €
CEE rénovation éclairage public	1 328,00 €
TOTAL SUBVENTION ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX 2025	1 427 384,41 €
Acquisition équipement police municipale	5 369,06 €
Rénovation place montalange	10 985,07 €
Rénovation énergétique des écoles Vinas	12 499,80 €
Mise en accessibilité école premerlet	20 943,30 €
Stade synthétique	80 857,00 €
FEDER rénovation énergétique école vinas	121 299,91 €
FEDER rénovation énergétique école gély	37 915,71 €
Etude les carmes	10 410,00 €
Etude aménagement square G. Auric	4 525,00 €
TOTAL SUBVENTION REGION 2025	304 804,85 €
Rénovation énergétique école gély	38 371,00 €
Etude les carmes	8 305,85 €
Stade synthétique	27 827,49 €
Maison du sport	108 567,56 €
Etude aménagement square G. Auric	10 000,00 €
Rénovation place montalange	10 294,22 €
Réfection voirie	13 361,47 €
TOTAL SUBVENTION DEPARTEMENT 2025	216 727,59 €
50% stade synthétique	50 000,00 €
50% rénovation piscine	50 000,00 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS CCLL 2025	100 000,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2025	2 048 916,85 €

7 Les résultats du budget annexe Les Gardies

Aucunes réalisations au CA 2025

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : MAIRIE DE LODEVE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE

Numéro SIRET : 21340142500185

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LODEVE

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : LOTISSEMENTS LES GARDIES (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	34

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	36
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	38
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	39
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	41
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	48

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

55

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		0

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	-96 420,48	A1 -96 420,48
Investissement	0,00	0,00	(2) -73 230,82	A2 -73 230,82
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	0,00	0,00	(3) -23 189,66	A3 -23 189,66

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)	
TOTAL	A1 + B1 -96 420,48
Investissement	A2 + B2 -73 230,82
Fonctionnement	A3 + B3 -23 189,66

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE			II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET			A

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES		
	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	23 189,66	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	73 230,82	J	0,00
			(si déficit)	(si excédent)	

= =

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	96 420,48	= G + H + I + J	0,00
--	-----------------	-----------	-----------------	------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		0,00	= K + L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	23 189,66	= G + I + K	0,00
	Section d'investissement	= B + D + F	73 230,82	= H + J + L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	96 420,48	= G + H + I + J + K + L	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 0,00	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III 0,00	II + IV 0,00
--------------	---------------------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V 73 230,82	VI 0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 73 230,82	II + IV + VI + VII 0,00
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	-73 230,82	

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	0,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	0,00	Total recettes de gestion des services	0,00
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 0,00	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 0,00

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 0,00	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 0,00
---	---------------------	---	---------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 23 189,66	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 23 189,66	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 0,00
---	------------------------------	---	--------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	-23 189,66
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	73 230,82
--	-----------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	23 189,66
---	-----------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
--	------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
---	------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

Pour information R002 Résultat positif reporté	0,00
--	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	73 230,82					
Total des dépenses d'investissement cumulées	73 230,82	73 230,82	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	73 230,82	0,00	0,00	73 230,82
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement (4)</i>	0,00			
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)</i>	73 230,82	0,00		73 230,82
041 <i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	73 230,82	0,00		73 230,82
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées	73 230,82	0,00	0,00	73 230,82

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		73 230,82	0,00	0,00	73 230,82
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	73 230,82	0,00		73 230,82
3355	Travaux	73 230,82	0,00		73 230,82
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		73 230,82	0,00		73 230,82

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non tirées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.

- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE					B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		73 230,82	0,00	0,00	0,00	73 230,82	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	73 230,82	0,00			73 230,82		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		73 230,82	0,00			73 230,82		0,00

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	23 189,66							
--	-----------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	96 420,48	23 189,66	0,00	0,00	0,00	73 230,82	0,00	0,00
--	-----------	-----------	------	------	------	-----------	------	------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	96 420,48	0,00	0,00	0,00	96 420,48
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	96 420,48	0,00	0,00	0,00	96 420,48
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	96 420,48	0,00	0,00	0,00	96 420,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	96 420,48	0,00	0,00	0,00	96 420,48
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00		
--	------	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	96 420,48	0,00	0,00	96 420,48
--	------------------	-------------	-------------	------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DJ 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE										B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	73 230,82	0,00	0,00	0,00	73 230,82	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	73 230,82	0,00			73 230,82		0,00
71355	Varia ^o stocks terrains aménagés	73 230,82	0,00			73 230,82		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	73 230,82	0,00			73 230,82		0,00

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	96 420,48	0,00	0,00	0,00	96 420,48
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	96 420,48	0,00	0,00	0,00	96 420,48
7015	Ventes de terrains aménagés	96 420,48	0,00	0,00	0,00	96 420,48
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		96 420,48	0,00	0,00	0,00	96 420,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		96 420,48	0,00	0,00	0,00	96 420,48
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non tirées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--	--------------------------------	------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-73 230,82
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-73 230,82

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-73 230,82
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-73 230,82

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-73 230,82			-73 230,82
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	-73 230,82			-73 230,82
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				-73 230,82

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES		IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

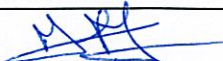
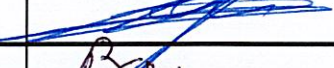
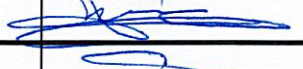
Date de convocation : 23 avril 2026

Présenté par (1), Damien ROUQUETTE
A. Lodeve, le 29 avril 2026

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A. Lodeve, le 29 avril 2026
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AZORIN Guylène	
AÏDA Nora	
BENAMMAR-KOLY Fadelha	
BENFERHAT Rahma	
BOSC David	
BOUCHIGHA Heddy	
BOYER-ALIBERT Guylène	
BROL Jérôme	
CAPON Cédric	
CARO Frédéric	
CASTANIER Gilles	
CAUMES Marie-Pierre	
CAUVY Françoise	
CLAYEUX Marie-Hélène	
FRASQUET Corinne	
LAATEB Claude	
LEBON Brigitte	
LOBÉ Marie-Thérèse	
MARTINEZ Michel	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

MERCADIER Jean-Laurent	
PRADEL Julien	
REMMACH Mohamed	
ROCOPLAN Nathalie	
ROUQUETTE Damien	
SACARABANY Daniel	
SAUVIER Jean-Marc	
SINÈGRE Joana	
STADLER Magali	
VIRE Florian	

30 avril 2026

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ^v 30 avril 2026, et de la publication le 30 avril 2026

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Fait à Lodève, le 29 avril 2026
Le Président de séance, Premier Adjoint,
Damien ROUQUETTE

